



SNUipp/FSU 62

16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

CAPD du 16 mars 2016

Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,
Monsieur l'inspecteur d'académie,

A la veille du rendez-vous salarial attendu depuis 5 ans dans la Fonction Publique, le SNUipp avec la FSU rappellent leur exigence du dégel du point d'indice et d'une augmentation significative de nos salaires, bloqués depuis plusieurs années.

Le rendez-vous salarial doit déboucher sur des mesures fortes en faveur des agents. Dans le cas contraire, les syndicats dont le SNUipp-FSU appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique et donc des enseignants des écoles à la grève le 22 mars. Nous n'accepterons pas de « mesures symboliques », les agents de la Fonction publique, dont les enseignants, valent mieux que ça !

A la veille, également, d'une nouvelle mobilisation contre le projet de réforme de la loi Travail, le SNUipp-FSU continue d'en réclamer le retrait (ou de réclamer le retrait de ce texte). Les quelques changements proposés par le gouvernement ne change pas la philosophie générale de ce projet dont la perspective est la même : moins de droits pour les salarié-e-s, plus de souplesse pour les chef-fe-s d'entreprise.

Ni aménagement, ni modification mais un retrait de ce texte : le SNUIPP-FSU restera mobilisé aux côtés de la jeunesse et des salariés dans les prochaines mobilisations et tant que ce texte n'aura pas été retiré.

Dans un autre registre, la mise en place de la 2ème journée de pré-rentrée nous interroge fortement. Nous déplorons une mise en place peu anticipée, les enseignants ont en effet été informés très récemment des dates de cette journée du recteur, alors que tout au long de l'année, on leur demande de la rigueur dans les organisations d'emploi du temps. Nous souhaitons avoir une information précise des contenus de cette journée dans le département. Enfin, quid des personnels ayant déjà effectué cette 2ème journée ainsi que la journée de Solidarité. Sont-ils dispensés de la journée du Recteur ?

Nous exigeons que cette 2ème journée de pré-rentrée soit « rendue » aux équipes qui sont les plus à même d'en déterminer le contenu. Quant au choix du mercredi après-midi c'est faire peu de cas de la vie personnelle des enseignant-es.

Pour finir, nous voudrions avoir quelques précisions sur la façon dont fonctionne l'Observatoire maternelle dans notre département : à quoi servent les visites opérées dans plusieurs écoles à ce sujet, comment les classes ou écoles observées ont-elles été choisies? Les enseignants ont-ils été informés ? Cela s'est-il fait sur la base du volontariat ?

Concernant l'ordre du jour de la CAPD :

Départs en formation CAPA-SH

Le SNUIPP-FSU 62 souhaite que tous les candidats ayant reçu un avis favorable ou très favorable partent en formation CAPA-SH à la rentrée prochaine. Il n'est pas acceptable que des postes ASH demeurent vacants alors même que des candidats se verraient refuser le départ en formation. Nous avons renseigné qu'il n'y avait pas de départs en A.

Le SNUipp-FSU 62 réaffirme encore son exigence de rétablissement des RASED sur l'ensemble du département. Il est regrettable qu'aucune demande de départ en formation en option G, formulée en vœu 1, ne soit effective. Ceci s'explique sans doute par les difficultés à suivre cette formation spécifique, par l'étendue des secteurs d'intervention des maîtres G, qui rend très compliquée leur mission auprès des élèves et les nombreuses suppressions de postes qui n'ont pas aidé à se projeter dans cette fonction.

De même que le nombre de demandes en option F diminuent suite aux menaces qui pèsent sur les SEGPA (baisse des dotations, dégradation des conditions de travail...) et qui, au final, pénaliseront les élèves en grande difficulté scolaire

Le SNUipp-FSU 62 revendique également la mise en place d'une brigade de remplacement ASH. Car si le remplacement des enseignants est catastrophique dans l'ordinaire, il est quasi inexistant dans certaines classes ou structures spécialisées. Quid des conditions de travail des personnels ? de la qualité des apprentissages des élèves ?

Congé de formation professionnelle

Le SNUipp réaffirme que le droit au congé de formation professionnelle est un droit de tous les personnels. Un congé de formation permet d'envisager une reconversion professionnelle, un approfondissement professionnel ou encore un enrichissement personnel.

Nous défendons l'aspiration de nos collègues fonctionnaires d'État à bénéficier d'une formation professionnelle tout au long de la vie, à l'heure où la formation continue sous forme de stages sur le temps de classe a quasiment disparu. Nous souhaitons donc que les 25 demandes puissent être satisfaites aujourd'hui.

Postes adaptés

Le SNUipp-FSU revendique un nombre suffisant de postes adaptés. Nous constatons chaque année que nombre de collègues n'en bénéficient pas. 23 ETP pour les postes adaptés et les allègements de service, pour un département qui compte plus de 8000 enseignants, cela représente seulement 0,29% de possibilités pour notre département : ce qui est dérisoire ! D'autant plus que l'âge de départ à la retraite s'éloignant, cela risque d'engendrer un nombre de demandes plus conséquent. Nous déplorons que les contraintes budgétaires déterminent la prise en compte ou non des difficultés des enseignants. Vous nous avez affirmé lors du groupe de travail qu'une autre solution serait proposée aux personnels ayant un avis défavorable pour un poste adapté. Nous souhaitons savoir précisément quelle solution a été retenue pour chacun des personnels. Le SNUipp-FSU intervient depuis plusieurs années, ~~aux~~ dans toutes les instances, départementales ou académiques pour que s'impose une vraie gestion des personnes dont la situation de santé est telle qu'elles ne peuvent plus exercer dans leur classe. Nous demandons qu'elles soient véritablement accompagnées par des moyens conséquents dans leur démarche de reprise ou de reconversion...